Focus 3H - Les particularités de la gestion des dossiers chômage dans la fonction publique

Disponibilité, refus de renouvellement de CDD, refus de réintégration...



Objectifs

• Maîtriser les différentes règles spécifiques à l'indemnisation chômage des agents publics et des salariés du secteur public introduites dans le décret du 16 juin 2020
• Bénéficier d'une analyse exhaustive et pratique sur l'épineux sujet du fonctionnaire face au chômage



Public

Agents ou responsables des services RH et paie, en charge de la gestion des dossiers d'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)



Prérequis

Avoir suivi notre formation **Maîtriser toute la réglementation assurance chômage** ou avoir déjà effectué une formation initiale



Durée

0,5 jour



Prix

400 € Net
(Exonération de TVA)
(Prix par stagiaire)



- Formation complète intégrant toutes les particularités de la fonction publique pour une gestion sereine des dossiers chômage
- Décryptage des différentes situations des agents publics face au chômage

Introduction

• Règlement général annexé à la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage
• Décret n°2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public
• Textes interministériels

Les apports réglementaires introduits dans le décret du 16 juin 2020 relatif à l'indemnisation des agents publics et des salariés du secteur public

• Précisions sur les cas de perte involontaire d'emploi propres à la fonction publique (refus de renouvellement de CDD ; radiation des cadres pour invalidité ; disponibilité d'office pour raisons de santé ...)
• Précisions sur l'ouverture des droits à indemnisation
• Point sur la rémunération servant de base au calcul de l'allocation (traitement indiciaire brut ; mi-temps thérapeutique ....)
• Quid du versement de l'aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) pour les agents publics et les salariés du secteur public ?

QUIZ

Focus sur l'indemnisation chômage pendant les périodes de suspension ni rémunérées ni indemnisées : congés sans solde, congés sabbatiques et disponibilités

• Les dispositions communes à tous les allocataires en période de suspension ni rémunérée, ni indemnisée
• Analyse des droits au chômage d'un fonctionnaire : au cours de la disponibilité avec ou sans périodes d'emplois
• Analyse des droits au chômage d'un fonctionnaire : au terme de la disponibilité (refus de réintégration faute de poste vacant ; refus de réintégration de la part du fonctionnaire ..)
• Rupture définitive du lien avec l'employeur (démission ; rupture conventionnelle ; radiation de cadres pour abandon de poste...)

QUIZ

Panorama des principales jurisprudences